

Conseil municipal

AMÉNAGEMENT DE LOCAUX À L'ÉCOLE D'ONEX-PARC POUR LE CORPS ENSEIGNANT ET L'ÉTAT-MAJOR DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (SPV), RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX LIBÉRÉS À LA MAISON DE LA SÉCURITÉ - CRÉDIT DE FR. 634'000.00

Vu la nécessité de mettre à disposition des locaux adaptés pour l'État-major de la Compagnie des Sapeurs-pompiers volontaires

Vu les besoins du service de la sécurité au sein de la Maison de la Sécurité sise à la rue des Bossons

Vu les besoins exprimés par l'école pour l'équipe pluridisciplinaire

Vu la proximité immédiate de l'École d'Onex-Parc et la disponibilité de l'espace considéré

Vu la nécessité de faire un rafraîchissement des intérieurs des locaux libérés

Vu la nécessité de remplacer les stores abîmés

Vu que la ventilation actuelle de la Maison de la Sécurité ne fonctionne plus

Vu le devis des entreprises

Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser les travaux d'aménagement de locaux à l'école d'Onex-Parc pour le corps enseignant et l'état-major des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et réaménagement des locaux libérés à la maison de la sécurité
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 634'000.00 destiné à ces travaux
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif

4. D'amortir la dépense de Fr. 634'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 634'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

Signature :